LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS EN 2012

DIALOGUE

RENCONTRE

CONVIVIALITE

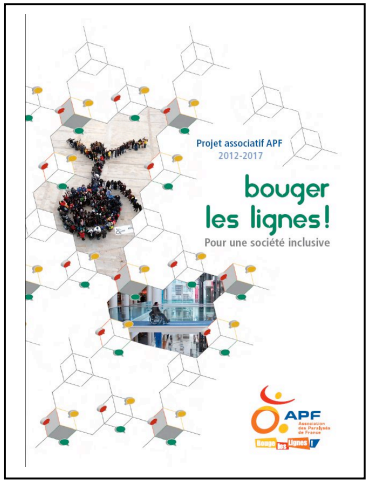

SENSIBILISATION

FETE DU SOURIRE

SOMMAIRE :

LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS EN 2012 1
PARTIE 1 : UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF2012-2017 3
I. 2012 : La mise en application du projet associatif « Bouger les lignes » 4
A. Rappel du contexte national 4
4 ORIENTATIONS POLITIQUES 6
10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES 6
B. Déclinaison du projet au niveau régional et départemental 7
PARTIE 2 : L'ESSOR DES MUTUALISATIONS 8
II. La mutualisation : Une mise en application innovante du projet associatif 9
A. Les prémices d'une mutualisation entre la délégation du Pas de Calais et la délégation du Nord 9
B. Une mutualisation de la Direction régionale et des deux délégations départementales 10
PARTIE 3 : LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS OU L'APF DE PROXIMITE 13
I. La délégation du Pas de Calais : L'APF de proximité. Aide aux personnes en situation de Handicap 14
A. L'accueil du public 14
B. Représentation et participation 15
1. Le Conseil Départemental 15
2. Présence et représentation des élus dans les commissions et comités 17
C. Défense des droits individuels et des droits collectifs des personnes 19
1. L'Accessibilité 21
2. Tourisme et Handicap 24
3. Sensibilisation au Handicap 26
4. Pacte 2012 27
C. Actions ressources : 28
1. Ventes d'objets divers et collecte de dons 28
2. Legs et dons, une ressource importante pour la vie de la délégation 30
3. Les subventions des collectivités territoriales 30
D. Dynamisation de la vie associative 31
1. Le lien social et associatif 31
2. Des projets ambitieux pour dynamiser la vie sociale des personnes 37
CONCLUSION : 40

RAPPORT D'ACTIVITES

2012

PARTIE 1 : UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF 2012-2017

I. 2012 : La mise en application du projet associatif « Bouger les lignes »

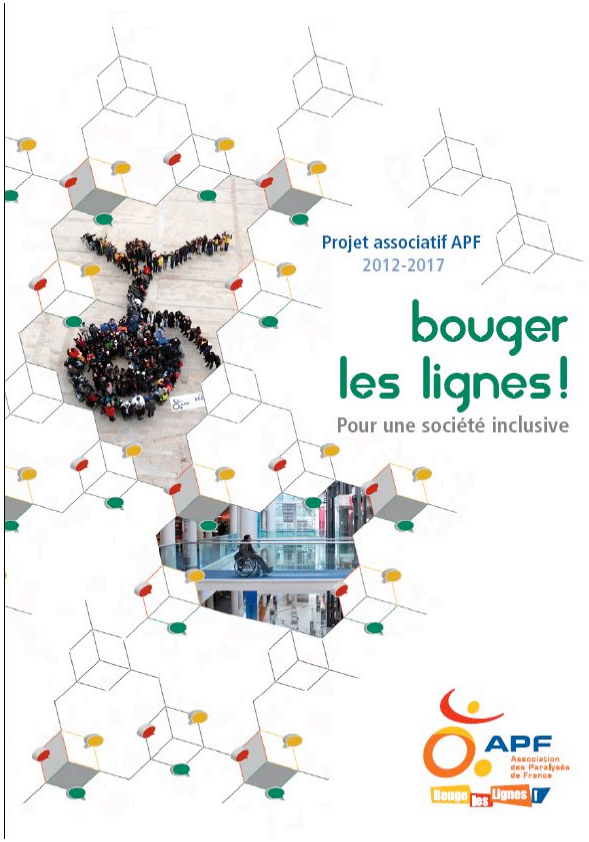

Le projet associatif de l'APF « bouger les lignes, pour une société inclusive !» s'est ancré dans la réalité en 2012. Il propose, jusqu'en 2017, un programme ambitieux en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

A. Rappel du contexte national

Le projet associatif de l'APF pour 2012-2017 prolonge le projet précédent intitulé « Acteur et citoyen » (2005-2011). Il a permis à l'Association des Paralysés de France de s'ouvrir davantage et de renforcer la participation des personnes en situation de handicap au sein de l'association mais surtout dans la société. Ce projet fait écho à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de la personne en situation de handicap qui réaffirme sa place et ses responsabilités dans la société.

Le nouveau projet « bouger les lignes, pour une société inclusive !» fait donc écho au précédent projet et prolonge ses objectifs en allant plus loin en affirmant sa volonté de transformation en profondeur de la société.

Ce nouveau projet associatif s'est élaboré par la consultation du réseau associatif (adhérents, élus, salariés, bénévoles, usagers, sympathisants, groupes et instances représentatives internes) afin de définir les enjeux et les priorités de l'APF pour les 5 années à venir.

Adopté par les adhérents de l'APF au congrès de Bordeaux en 2011, il valide le fait « de bousculer les représentations, {de} faire évoluer les idées reçues, les cadres établis, en vue de construire une société ouverte à tous, dans laquelle chaque citoyen puisse jouir de ses droits et mener une vie décente. »[1]

Le projet « Bouger les lignes » a donc la ferme volonté de tracer les contours de l'APF de demain mais aussi de participer à la réalisation d'une société inclusive quel que soit le handicap par la revendication du respect des droits fondamentaux, d'une accessibilité et d'une conception universelles.

L'inclusion désigne une nouvelle manière de vivre-ensemble où la société s'adapterait à chacun, quelque soit sa différence, quel que soit son handicap, en visant l'unité, sans laisser personne sur le bord de la route, au contraire de l'intégration qui désigne l'adaptation de la personne à la société. C'est donc un concept plus global qui vise à changer les mentalités, à effacer les barrières visibles ou invisibles et qui permettra à la société d'être durablement en harmonie.

Afin de mettre en application ce projet, l'Association des Paralysés de France a mis en exergue 4 orientations politiques et 10 objectifs stratégiques, qui s'organisent en complémentarité. Les orientations politiques mettent l'accent sur les priorités, les engagements de l'APF, les objectifs stratégiques désignent les actions à mener pour atteindre les buts fixés par les orientations politiques.

[1] Extrait d'un texte de Jean-Marie BARBIER, Ancien Président de l'Association des Paralysés de France

BOUGER LES LIGNES, POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE

4 ORIENTATIONS POLITIQUES

1/ Pour une société inclusive

2/ Pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel

3/ Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique

4/ Pour une offre de service au plus près des personnes

10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1/ Développer les liens associatifs

2/ Consolider les « forces vives » de l'association et les valoriser

3/ Développer la participation et l'implication des usagers et de leur famille

4/ Imaginer une organisation associative plus transparente, réactive et participative

5/ Renforcer nos modes d'interpellation politique

6/ Initier ou investir des espaces de réflexion

7/ Renforcer l'offre de service de proximité de l'APF

8/ Donner une identité au modèle économique de l'APF, le développer et l'adapter pour de nouveaux moyens d'action

9/ Valoriser l'expertise APF

10/ Investir dans une communication plus globale et plus offensive pour rendre l'APF plus visible

B. Déclinaison du projet au niveau régional et départemental

Le projet associatif national « bouger les lignes, pour une société inclusive !» se décline aux niveaux régional et départemental afin de favoriser la proximité avec les usagers, adhérents, bénévoles et professionnels.

La Direction Régionale APF Nord-Pas de Calais a été réorganisée autour de missions précises : le développement associatif, l'offre de service, les ressources humaines, l'administratif et financier et enfin le système d'information. Le niveau régional vient en soutien aux deux délégations départementales de la région, qui sont des acteurs de proximité et font le lien entre les adhérents et l'association notamment par les Groupes Relais qui maillent le territoire.

LES 7 MISSIONS DE LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS : DECLINAISON DU PROJET ASSOCIATIF AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

1/ Développer les liens associatifs	1/ Le lien social et associatif 2/ La vie associative
3/ Développer la participation et l'implication des usagers et de leur famille	3/ La défense des droits individuels et collectifs
4/ Imaginer une organisation associative plus transparente, réactive et participative 5/ Renforcer nos modes d'interpellation politique	4/ La représentation
7/ Renforcer l'offre de service de proximité de l'APF	5/ L'accueil / écoute du public en délégation et dans les Groupes Locaux 6/ Les actions ressources
10/ Investir dans une communication plus globale et plus offensive pour rendre l'APF plus visible	7/ La communication (interne et externe) et la sensibilisation (au handicap)

RAPPORT D'ACTIVITES

2012

PARTIE 2 : L'ESSOR DES MUTUALISATIONS

II. La mutualisation : Une mise en application innovante du projet associatif

Le projet associatif de l'APF se traduit au niveau régional et départemental par une volonté de mutualisation, transversale et multiniveaux. Direction Régionale, directions départementales et établissements travaillent ensemble à l'élaboration d'une gouvernance et d'une gestion commune pour certains sujets.

A. Les prémices d'une mutualisation entre la délégation du Pas de Calais et la délégation du Nord

Une trame du rapport d'activité commune aux deux délégations

Les deux délégations départementales rédigent chaque année leur rapport d'activité annuel avec un contenu propre à chacune. La trame du rapport de 2012 a en revanche été faite de manière à être utilisée par les deux délégations, avec une structure identique, adaptable aux particularités des deux délégations ; le but étant de gagner du temps à redistribuer sur d'autres tâches nécessitant plus d'attention.

Un poste de chargée de mission vie associative sur le littoral des deux départements

La dynamisation de la vie associative des personnes en situation de handicap constitue selon le projet associatif un objectif à développer davantage au cours de ces prochaines années. Afin de développer des liens au quotidien avec les personnes en situation de handicap sur les différents territoires du Nord-Pas de Calais et plus particulièrement sur le littoral du Nord et du Pas de Calais, un poste de chargée de mission de développement de la vie associative pour le littoral a été mis en place à la fin de l'année 2012. Si les actions seront certes plus visibles en 2013, cette création montre à la fois la volonté de relier le littoral du Nord et celui du Pas de Calais, et d'intensifier la présence de l'APF sur ces territoires afin de faire le lien avec les usagers, de développer des activités, de constituer un appui, un repère, un lieu d'accueil, d'échanges, d'écoute et de conseil.

Cette chargée de mission aura plus concrètement en charge :

- La rencontre et la recherche d'adhérents
- La création, l'animation et le suivi des groupes
- La mise en place d'actions, de ressources, d'événements, de projets, de forums sur ce secteur
- La sensibilisation au handicap sur le secteur

B. Une mutualisation de la Direction régionale et des deux délégations départementales

La mutualisation s'est également traduite par des travaux communs entre la Direction régionale, les deux délégations départementales et même parfois les établissements, afin d'augmenter la visibilité de l'APF au niveau des territoires, de mettre en commun des compétences, des savoir-faire et d'éviter les redondances.

Mise en place d'un Dispositif Local d'Accompagement concernant l'accessibilité

En 2012, s'est mis en place entre la Direction Régionale APF, les délégations départementales et les établissements APF, un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) concernant les services ACCESS de l'APF.
Une analyse détaillée du Marché « Accessibilité » et le positionnement de l'APF par rapport à l'offre proposée sur le territoire régional a été faite. L'on a constaté l'existence d'un véritable « marché » de l'accessibilité et d'un potentiel d'activités étant donné les impulsions décidées par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'échéance de 2015. **La marge de progrès en matière d'accessibilité est donc importante.**
Au sein même de l'APF, les conseils en accessibilité sont réalisés par plusieurs structures, y compris les deux délégations départementales.
Le but de ce projet est donc d'améliorer l'offre de l'APF en matière de conseil en accessibilité tout en lui permettant de gagner en efficience et efficacité et d'être force de proposition avec des actions concrètes et ingénieuses. Elle doit par ailleurs prendre en compte l'accessibilité pour tous les types de handicap.
Cette réflexion vise à voir s'il serait pertinent de créer un service régional « Accessibilité » afin de gagner en visibilité et efficacité et se poursuivra sur l'année 2013.

Des fiches actions pour dynamiser le réseau d'adhérents

La mutualisation entre les différents organes APF de la région Nord-Pas de Calais s'organise également autour d'un projet de fiches actions créées en partenariat avec une Junior Entreprise de l'IAE de Lille (Coethik : pôle conseil à destination des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires de la métropole lilloise).

« L'APF souhaite dynamiser son réseau d'adhérents en renforçant ses actions sur les adhérents actuels tout en recherchant à le développer par le biais d'une sensibilisation active de son projet associatif» faisant ainsi écho à l'objectif 2 du projet associatif « Consolider les forces vives de l'association et les valoriser. »

En effet, les adhésions, non systématiques à l'APF, sont néanmoins indispensables non seulement pour la vie de l'Association mais également pour les usagers, qui, par leur adhésion peuvent bénéficier notamment d'activités variées et régulières sur l'ensemble du territoire du Pas de Calais. Ce projet est constitué de deux phases : une phase de diagnostic dans laquelle est procédé l'analyse des adhérents et une phase dans laquelle l'on propose des solutions par rapport aux résultats obtenus dans la première phase. Ce projet se terminera en 2013.

« Village entreprise »

La Délégation du Pas de Calais a également participé aux côtés de la Délégation du Nord, de la Direction Régionale et des établissements APF (structures du travail adapté, Institut d'Education Motrice (IEM) intervenants sur le champ de la formation professionnelle) au « village entreprise » installé lors des Jeux Nationaux du Sport en Entreprise organisés par la fédération française du sport en entreprise du 16 au 20 mai 2012 à Saint-Omer. Cette participation avait pour but de mettre en valeur les compétences de l'APF auprès des décideurs d'entreprises présents à cet événement, de développer des partenariats avec les secteurs économiques dans le cadre de soutien aux actions et initiatives de l'APF et enfin de promouvoir ses actions d'inclusion (par la formation, l'emploi, le développement de la vie associative)
Le rassemblement des diverses structures de l'APF pour un même événement a permis de donner une visibilité aux différentes actions ou missions que propose l'Association dans le milieu de l'entreprise.

RAPPORT D'ACTIVITES

2012

PARTIE 3 : LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS OU L'APF DE PROXIMITE

I. La délégation du Pas de Calais : L'APF de proximité. Aide aux personnes en situation de Handicap

A. L'accueil du public

L'accueil du public se fait tout d'abord en délégation. Il se matérialise essentiellement par le biais de l'écoute téléphonique, l'orientation, l'information des personnes. L'accueil du public se fait soit sur rendez-vous en délégation soit à domicile afin de maintenir le contact avec les personnes. La Délégation fait donc le lien entre les adhérents, les bénévoles et le public qui s'y présente et participe à rompre l'isolement.

L'accueil dans les différents groupes locaux du territoire est également important non seulement pour les personnes mais aussi pour l'image de l'APF. Il s'agit en effet d'une présence de l'APF sur un territoire local et délimité, il permet de faire le lien avec la population et les personnes qui pourraient être intéressées par ses actions et services.
Des bénévoles assurent l'accueil, rencontrent, orientent, informent les nouveaux adhérents dans ces groupes locaux qui sont aussi des lieux grâce auxquels les personnes se rencontrent.

B. Représentation et participation

1. Le Conseil Départemental

Depuis 2004, les adhérents votent pour des élus qui les représentent dans le Conseil départemental APF.

Par délégation du Conseil d'administration, les membres du Conseil Départemental :

- Mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF
- Définissent les orientations politiques départementales de l'APF dans le cadre des orientations nationales
- Organisent parmi les membres du Conseil Départemental et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans le département ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques
- Participent à la définition des actions ressources de la Délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées
- Donnent un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration
- Préparent et arrêtent l'ordre du jour de l'Assemblée départementale
- Sont à l'écoute des adhérents, valident les groupes « initiative » du département
- Se tiennent informés des activités et des animations des groupes relais,
- Rendent compte de leur mandat aux adhérents notamment au cours de l'assemblée départementale.

En 2012 a lieu l'élection du nouveau Conseil Départemental
Il se compose d'adhérents élus dont 60% au moins sont des personnes atteintes de déficiences motrices ou de leur famille, et de 20% au plus de salariés de l'APF. La durée du mandat est de 3 ans à compter de la première réunion du Conseil Départemental élu. Le mandat est renouvelable.

Le nouveau Conseil Départemental :

Jean-Marie PETIT : RepréseantanteDéparte mental

Thomas QUIQUE

Delphine ALBAUT: Suppléante

Franck MERESSE

Jean-Maurice ALBAUT

Patrick LETELLIER

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELEGATION DU PAS DE CALAIS

Ludovic CARRE

Stéphane JOLY

Patricia DEDOURGE

Nathalie HENNEBELLE

Emmanuelle DINNEQUIN

Olivier DERUY

2. Présence et représentation des élus dans les commissions et comités

La loi du 11 février 2005 appelle à la participation sociale des personnes en situation de handicap et à l'exercice de leur citoyenneté. L'objectif de la vie démocratique consiste à organiser la confrontation pacifique des valeurs et des opinions au sein d'instances qui sont autant de lieux de concertation, de vigilance et de représentations. Cette loi a créé des instances ouvertes aux associations telles que :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- la Commission Exécutive (COMEX) du Groupement d'Intérêt Public (GIP) gérant la MDPH
- la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

La délégation départementale APF du Pas de Calais est représentée par 4 personnes au sein de la CDAPH d'Arras qui participent activement aux nombreuses réunions et veillent au respect des règles et des procédures de manière à répondre au mieux aux demandes des usagers.

Membres de la COMEX (Commission Exécutive de la MDPH), Jean-Marie PETIT en sa qualité de représentant départemental, et Delphine ALBAUT, en sa qualité de suppléante, font, à ce titre, le lien entre les différentes instances (CDAPH, le Comité de concertation associatif représentatif des personnes en situation de handicap du Pas de Calais). L'objectif est de répondre de manière cohérente aux demandes des personnes en situation de handicap en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun.
Jean-Maurice ALBAUT, représentant régional APF au niveau de la conférence de territoire de l'ARS, participe, pour favoriser un droit à un égal accès à des soins de qualité pour tous, à la mise en œuvre d'une politique de santé publique, dans le respect des droits fondamentaux des personnes que sont la Dignité, l'Equité, la Solidarité et l'Ethique.

A ces instances officielles et intercommunales se rajoutent les Commissions Communales pour l'Accessibilité des personnes handicapées pour les villes de plus de 5 000 habitants dans lesquelles nous incitons les personnes en situation de handicap à siéger pour faire valoir leur point de vue sur l'accessibilité des villes.

Au delà des représentations internes (Conseil Départemental, Conseil APF de Région, Conseil à la Vie Sociale…), ce sont de multiples représentations qui sont effectives et constructives au sein :

- de l'Union Départementale des Associations des Familiales (UDAF)

- des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)
- de la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- de l'Association Handident
- du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)
- du Schéma départemental des Personnes handicapées de l'Audomarois (Groupe « Moblité et citoyenneté »)
- des commissions de travail du Conseil général du Pas-de-Calais
- des commissions des Droits et de l'Autonomie (CDA)
- du Syndicat Mixte Inter-Transports (SMIRT)
- du Conseil Départemental Consultatif de Développement Social (CDCDS)
- du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- de l'Association de Services et de Soins à Domicile (ASSAD) de Saint-Omer
- du Comité d'Entente Régional
- des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- …

Le Conseil départemental évoque de nombreux sujets comme le transport, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) enfants /adultes, l'accessibilité, la vie de la délégation, ses activités, la sensibilisation au handicap, les opérations de collecte.

3. Elections des membres des commissions nationales APF

Dans le cadre de la démocratie interne à l'Association des Paralysés de France, au delà du Conseil départemental, trois commissions (la commission nationale « Action et Revendication », la Commission Nationale « Politique de la Jeunesse » dans laquelle Ludovic CARRE est le représentant de la région Nord-Pas de Calais, et la commission nationale « politique de la Famille », dans laquelle Patricia DEDOURGE est la représentante de la Région), participent à la définition des orientations politiques nationales et font des propositions au Conseil d'Administration sur les sujets qui les concernent.
Pour faire le relais entre les Conseils Départementaux et ces commissions : le Conseil APF de Région. Composé de représentants des Conseils départementaux et de représentants des Commissions nationales, il met en œuvre les orientations nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations régionales : Jean-Marie PETIT, Delphine ALBAUT, Jean-Maurice ALBAUT, Emmanuelle DINNEQUIN, Ludovic CARRE, Patricia DEDOURGE.

C. Défense des droits individuels et des droits collectifs des personnes

1. L'Accessibilité

L'accessibilité fait partie des chevaux de bataille de l'APF afin de favoriser l'accès de tout pour tous, c'est-à-dire « la capacité d'atteindre les biens, les services ou les activités désirés par un individu »[2]
Exister pour une personne en situation de handicap, c'est pouvoir circuler librement et accéder à l'ensemble des services, commerces et administrations.

Le service « Accessibilité »

- étudie, diagnostique et émet un avis technique consultatif sur tous les projets en cours des différents acteurs locaux, publics et privés, évitant ainsi de nombreuses non-conformités.
- apporte son concours et ces compétences techniques en matière d'application des règles de constructions (permis de construire, déclaration de travaux) pour les établissements recevant du public, les logements collectifs et individuels, les locaux de travail, les aménagements urbains, les projets de voiries publiques ou privées ouvertes au public, de transport, de la SNCF, de lignes d'autobus dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement urbain (PDU) et plan local d'urbanisme (PLU)
- apporte son concours à la mise en place et siège dans les Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilité (dans les villes de plus de 5 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

[2] David CAUBEL, chercheur

Le service « Accessibilité » se compose de 5 bénévoles et de 2 salariés, donne des conseils en accessibilité, à destination des architectes, des porteurs de projet, institutionnels ou privés, des techniciens des communes dans le domaine du logement, des transports, de la voirie, des Etablissements Recevant du Public et répond aux questions concernant l'application de la réglementation. Les bénévoles y jouent un rôle de conseiller très important ainsi que dans les différentes commissions d'accessibilité (Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilité[3])

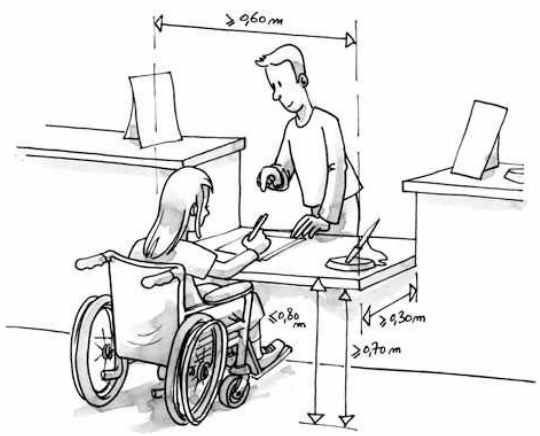

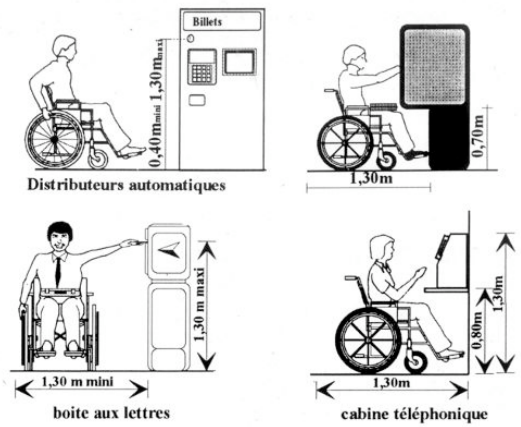

<u>Les Commissions Communales et Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées :</u>

Il s'agit d'y

- dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté au(x) conseil(s) municipal(aux) et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant
- faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles…

Tous les projets sont ensuite étudiés en **<u>Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité (SCCDA)</u>**. Elle apporte aux porteurs de projet une assistance technique et des conseils afin d'améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des logements, des établissements recevant du public, des locaux de travail, de la voierie et des transports, selon la réglementation en vigueur tout en les accompagnant dans les démarches de projet d'aménagement ou de construction de bâtis accessibles aux personnes en situation de handicap. L'APF y a un rôle consultatif.

[3] CCA

La Délégation du Pas de Calais a signé avec de nombreuses institutions de nombreuses conventions de partenariat destinées afin de leur apporter une assistance technique et des conseils pour améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des logements, des établissements recevant du public, des locaux de travail, de la voierie et des transports.

Organismes ayant une convention avec la Délégation du Pas de Calais
Département du Pas de Calais (Collèges, bâtiments départementaux)
Des villes
Des communautés de communes ou d'agglomération (Artois Comm, Lens-Lièvin, Hénin-Carvin…)
Habitat 62/59 Picardie
La Chambre de Commerce et de l'Industrie
La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des transports est une obligation. Cependant, l'accessibilité n'est pas encore considérée par tous comme obligatoire et essentielle. De même, le manque d'information en matière d'accessibilité empêche parfois l'avancée des travaux de mise en accessibilité. C'est à cet endroit qu'intervient le service accessibilité en informant, conseillant les professionnels, les institutionnels mais aussi les particuliers sur ce sujet, afin que l'accessibilité ne soit pas vu comme une contrainte ayant une incidence financière importante mais comme un moyen d'harmoniser la cité.

Le Service Accessibilité de la Délégation du Pas de Calais a participé dans ce sens à des soirées d'information sur l'accessibilité à l'instigation de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lille et de l'Artois à destination des commerçants d'Arras, de Béthune ou encore de Lens. Ces soirées ont eu lieu à la Direction Départementale des Territoires et des Mers afin d'y exposer les dispositions applicables en 2015 pour les commerces et établissements recevant du public.

En instaurant l'obligation de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public avant le 1er janvier 2015, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé le

caractère volontariste de la politique gouvernementale menée en faveur du handicap. Afin de donner les moyens de remplir cet objectif, la loi a prévu la prise en compte d'un principe de réalité technique ou économique.
Ainsi, le représentant de l'État dans le département peut accorder une dérogation à une ou plusieurs prescriptions techniques d'accessibilité en cas d'impossibilité technique, pour préserver le patrimoine architectural ou en cas de disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences pour l'établissement recevant du public (notamment l'impact de l'accessibilité sur la viabilité future de l'établissement).

Ainsi 714 dossiers ont été traités par le service accessibilité du Pas de Calais. 4 types de dossiers sont traités :

- Les avant-projets réalisés avec des architectes
- Les conseils en accessibilité
- Les études de dossier avant dépôt internes et externes dans le cadre des permanences auprès des communautés d'agglomérations
- Les études et demandes de renseignement concernant les projets de la SCCDA[4]

2368 dossiers ont ensuite été soumis à l'avis de l'APF dans le cadre de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité.

[4] Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité

Le **Baromètre de l'accessibilité 2012** est paru le 11 février 2013 et constitue la 4ème édition depuis 2009. Il analyse l'avancement de la mise en accessibilité de la France par la mesure de l'avancement des travaux dans l'aménagement des chefs-lieux français au cours de l'année 2012. Il ne s'agit pas de porter un jugement définitif mais d'évaluer le degré d'implication des communes dans leur mise en accessibilité, de valoriser les bonnes pratiques des villes investies et de motiver les villes moins engagées à se mobiliser rapidement pour l'échéance de 2015 énoncée dans la loi du 11 février 2005.
En ce qui concerne le département du Pas de Calais, ARRAS arrive au 8ème rang du classement.

ACTUALITÉ
16 à la une

ACCESSIBILITÉ : 4e BAROMÈTRE APF

Nicolas Mérille : « *La dynamique s'est accélérée mais...* »

La 4e édition du baromètre APF de l'accessibilité confirme les progrès. Mais un tiers des communes n'a pas pris la mesure de l'enjeu et les commerces ainsi que les transports sont très en retard. Nicolas Mérille, conseiller national accessibilité et conception universelle à l'APF, analyse les conséquences de cette situation.

***Faire Face* : Quels enseignements tirez-vous de cette édition 2012 ?**
Nicolas Mérille : La moyenne nationale est en hausse continue : 10,6 en 2009 ; 11,6 en 2010 ; 12 en 2011 et 13,20 en 2012. Il ne reste que quatre chefs-lieux départementaux en dessous de la moyenne sur les 96 auscultés par les délégations départementales de l'APF, contre 21 en 2010. Et le nombre de ceux ayant une note supérieure ou égale à 14 est passé de 15 en 2010 à 35 en 2012. La dynamique s'est accélérée mais cela reste insuffisant.
De 83 à 92 % des mairies principales, des plus grands stades municipaux et des plus grands théâtres municipaux seraient déjà aux normes : pour ces équipements, l'échéance légale du 1er février 2015, date à laquelle tous les bâtiments et moyens de transports devront être accessibles, devrait donc être respectée. Pour d'autres types d'établissements recevant du public, cela ne sera pas possible vu le retard pris, et certaines villes ne font pas les efforts nécessaires.

***FF* : Quels sont vos principaux motifs d'inquiétude ?**
N.M. : 30 % des chefs-lieux de départements ont une note inférieure à 12, ce qui signifie qu'ils ne se sont pas emparés de cet enjeu de développement durable qu'est l'accessibilité. Plus généralement, la vie quotidienne continue d'être impossible pour une immense majorité des personnes en situation de handicap qui ne peuvent se rendre en toute autonomie chez leur boulanger comme dans bon nombre de commerces de proximité. Et le libre choix du médecin n'existe toujours pas pour la plupart d'entre elles car les cabinets médicaux sont très rarement accessibles. Par ailleurs, seules 33 % des lignes de bus sont aux normes.

> « *La vie quotidienne continue d'être impossible pour une immense majorité des personnes en situation de handicap.* »

***FF* : Que doit faire le gouvernement pour donner un coup d'accélérateur à ce chantier ?**
N.M. : Il faut qu'il mette enfin en place un pilotage national de la politique de mise en accessibilité. Nous demandons la création d'une agence nationale à l'accessibilité universelle qui aurait une triple mission. D'abord politique : veiller à l'application des dispositifs, créer un système statistique et lancer un plan de communication. Ensuite financière : organiser un dispositif de financement bonus/malus et introduire le principe de la conditionnalité du versement des dotations publiques au respect de l'accessibilité. Enfin technique : mutualiser et diffuser tous les savoirs. ●

Pour connaître les résultats détaillés du baromètre APF 2012 ainsi que les mesures gouvernementales sur l'accessibilité, rendez-vous sur www.faire-face.fr, en tapant comme mot-clé "accessibilité" ou en allant directement dans la catégorie "accessibilité".

Propos recueillis par Franck Seuret
Photo DR

FAIREFACE N°717 MARS 2013

2. Tourisme et Handicap

Le label « Tourisme et Handicap » constitue pour les personnes en situation de handicap la preuve de l'engagement concret ainsi que la garantie d'un accueil efficace et adapté.
Le logo, apposé à l'entrée des sites, et sur tout document, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap grâce à quatre pictogrammes :

Déficience auditive

Déficience mentale

Déficience motrice

Déficience visuelle

Trois chargés de missions du service « accessibilité » couvrent à la fois les demandes provenant du Nord et du Pas de Calais.

Cette action s'effectue en partenariat avec les principaux acteurs du tourisme et de loisirs de la région Nord-Pas de Calais et ceci dans le cadre essentiellement du développement du label national « Tourisme et Handicap » : (le Comité Régional de Tourisme, les Comités Départementaux de Tourisme, Accueil Paysan, Clévacances, les offices de tourisme, l'Association des Gîtes de France du Nord et du Pas de Calais, les collectivités territoriales, les Parcs Naturels, l'UDOTSI, EDEN 62,…).
Par convention avec la DIRECCTE[5] Tourisme Nord/Pas-de-Calais, l'APF a été missionnée pour évaluer les candidats au label « Tourisme et Handicap ».

Cette mission se déroule autour de trois axes de travail :

- La sensibilisation et l'information sur le label « Tourisme et Handicap » auprès des institutions et professionnels du Tourisme (UDOTSI[6], Association des Gîtes de France, Comités départementaux du Tourisme…)
- L'accompagnement et le suivi de travaux jusqu'à l'évaluation des porteurs de projets.
- L'évaluation et le diagnostic concernant la labellisation : Constitution, gestion et suivi des dossiers « Tourisme et Handicap ». Organisation en partenariat avec la DIRECCTE de la pré-commission et de la finalisation des dossiers pour la commission régionale de labellisation.

[5] Direction Interrégionale de la Concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
[6] Union Départementale des Offices du Tourisme et des Syndicats d'Initiative

LA VOIX DU NORD
VENDREDI 30 MARS 2012

LES VISAGES DE L'ACTUALITÉ

Ils se sont mis dans la peau d'un étudiant souffrant de handicap

L'université d'Artois a recensé soixante-dix étudiants souffrant d'un handicap sur les différents campus du pôle de l'Artois (Arras, Béthune, Douai et Lens-Liévin). Pour sensibiliser les étudiants, une journée « Handivalid » était organisée, mercredi. Une initiative qui en appellera d'autres.

PAR NICOLAS ANDRÉ
nandre@lavoixdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

Imaginez que vous êtes atteint de cécité, obligé de vous déplacer en chaise roulante, d'avoir recours à un toutou pour vous ouvrir la porte du frigo ou vous apporter le journal... Pour Aurore, étudiante en première année d'anglais, l'expérience est plutôt déconcertante : « *Je n'imaginais pas que d'être aveugle pouvait être aussi handicapant. Il faut se mouvoir en s'aidant des mains, repérer les objets qui nous font obstacle. J'ai heurté un plot, mais je n'imaginais pas ce que cela pouvait être...* » Aurore vient d'effectuer un parcours jonché de marches, de plots, d'obstacles divers. « *Même dans le noir ce n'est pas pareil. On devine les obstacles. Là - avec des lunettes noires hermétiques sur les yeux - on ne voit rien !* »

« Ne pas voir où l'on va, c'est loin d'être évident. Et encore moins de tirer sur les roues d'un fauteuil ! »

À l'initiative de Christine Blondeau, vice-présidente chargée de la vie étudiante, des associations (à l'Aveuglette, Voir ensemble, Les Paralysés de France, Handi chiens) s'étaient associées à l'évènement qui avait pour but de sensibiliser les étudiants valides aux difficultés rencontrées par leurs camarades. Un parcours en chaise roulante était organisé par les Paralysés de France. Un atelier très efficace pour jauger des difficultés imposées par un seuil d'un petit centimètre à l'entrée d'un magasin, par un secteur pavé ou comportant des aspérités, par une poubelle publique accrochée à hauteur d'un bras valide, par un trajet de bus affiché trop haut pour être lu ou pire, une bordure de trottoir.

L'adhésion des étudiants s'est notamment fait ressentir à midi, au restaurant universitaire, où une salle avait été réservée pour un repas à l'aveugle. Une centaine d'étudiants ont ainsi mangé avec les yeux occultés. La journée s'est conclue par des tournois sportifs mêlant valides et non valides, à la salle des sports. Un lien a été créé entre les valides et les non-valides. D'autres animations de ce genre devraient être reconduites l'an prochain, sur le campus. Il est sûr qu'elles contribueraient beaucoup à l'intégration des étudiants atteints de handicap. ■

▶ Journées de clôture des vingt ans de vie étudiante, ce vendredi avec une randonnée cycliste Douai-Arras qui arrive à 11 h 30, et une conférence du professeur Alain Lottin, président fondateur de l'université, à l'amphithéâtre Adam-de-la-Halle, à midi.

Aurore et ses camarades se sont prêtés aux jeux. Des jeux pas si innocents que ça. Attention à la macédoine !

Sensibilisation aux handicaps organisée par l'Université d'Artois

3. Sensibilisation au Handicap

La sensibilisation au handicap est une mission importante dans la vie de l'APF et comporte diverses thématiques : sensibilisation au handicap en général, sensibilisation à l'accessibilité ou encore sensibilisation aux dangers de la route…

Lors de ces interventions, bénévoles et adhérents de l'APF font bénéficier le public de leur expérience et de leur vécu. Ces sensibilisations permettent non seulement de faire connaître l'APF mais aussi d'éveiller les consciences au handicap, à la tolérance, à l'ouverture d'esprit ainsi qu'à la prudence.

Le public de ces sensibilisations est varié : le grand public, le public scolaire ou étudiants, les entreprises…Elles s'adaptent en fonction de la demande et des enjeux.

Sensibilisation au handicap et à l'accessibilité en milieu scolaire

La Délégation du Pas de Calais est intervenue, dans le cadre d'une sensibilisation au handicap chez l'entreprise Roquette, avec d'autres associations. La délégation est intervenue avec l'EA et l'ESAT de Calais afin de présenter leurs activités notamment en matière de signalétique et de communication visuelle.

4. Pacte 2012

Dans le cadre des élections présidentielles et législatives de 2012, l'Association des Paralysés de France à mis en place **le Pacte APF 2012** qui fait écho au plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! » réalisé en 2010, recueillant les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille dans tous les domaines de la vie. L'APF a demandé aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de signer son « Pacte pour une société ouverte à tous » et de prendre 12 engagements républicains dans ce sens. Ce pacte a donc été remis aux candidats du Département du Pas de Calais par le biais de la Délégation. De même chaque citoyen a été invité à soutenir ce pacte afin de demander au Président de la République et aux députés élus de concrétiser ces engagements par des actions inscrites dès 2012 dans l'agenda des priorités politiques.

C. Actions ressources :

Les actions ressources constituent une part importante des revenus de la Délégation du Pas de Calais. Plusieurs fois dans l'année, elle sollicite le grand public, les donateurs afin qu'ils participent financièrement à la vie de l'association.
Des ventes d'objets divers et des opérations de collecte ont lieu notamment lors de la Semaine Nationale en mars et de la Fête du Sourire en Juin.

L'Indépendant du Pas-de-Calais
N°20 - Vendredi 18 mai 2012

SOLIDARITÉ. JOURNÉE EN FAVEUR DE L'APF

Acheter une brioche et soutenir le handicap

Dans le cadre de l'opération "offrez-vous un sourire", les membres de la délégation départementale du Pas-de-Calais de l'association des paralysés de France (APF) ont organisé une journée vente de brioches et de cartes postales dans la galerie marchande de l'hypermarché Auchan. Sur place, Jean-Maurice Albaut, Yvonne Hérault, Emilie et Jérémy proposaient par ce biais de faire changer le regard sur le handicap.

"Nous organisons cette manifestation tous les ans, mais auparavant nous vendions des objets. Hélas, cela n'attirait pas le public. L'association de Liévin vendait des brioches avec succès et nous avons suivi leur exemple. Les cartes postales sont restées parce qu'elles sont faites manuellement par nos adhérents lors de l'atelier créatif au foyer Merlier mené par Yvonne et qu'elles plaisent", explique Jean-Maurice Albaut, membre du conseil départemental avec sa fille Delphine.

L'opération brioches sera donc renouvelée l'année prochaine si elle connaît un franc succès en partenariat avec la boulangerie de la grande surface. Les cartes postales permettent à un large panel de s'y intéresser puisqu'il s'agit de cartes festives pour les mariages, les anniversaires, les différentes fêtes, pour les adultes, les enfants... Que de jolies mises en scène.

Pour Jérémy, cette journée est l'occasion de rencontres avec les autres. *"J'aime échanger. Nous ne sommes pas ici pour nous plaindre, simplement nous faire connaître et si possible pouvoir recruter des bénévoles."*

Pensez aux autres en faisant le plein pour soi.

VICTIME D'UN HANDICAP MOTEUR, D'UNE MALADIE INVALIDANTE

Ne restez plus isolé(e) !

L'association des paralysés de France existe pour vous venir en aide : pour parler de vos problèmes, pour découvrir la solidarité, pour participer à la défense des droits de chacun à vivre "comme tout le monde", pour revendiquer l'accessibilité "à tout pour tous", pour participer à des sorties récréatives et pour profiter de services adaptés (APF évasion APF écoute...).

Vous êtes bénévole et désirez aider les personnes handicapées (transports, aides aux ateliers créatifs...), venez à leur rencontre le mardi de 14h à 17h au foyer Merlier, 116 avenue Saint-Exupéry à Saint-Omer.

Pour tout renseignement : Yvonne Hérault : 06 03 12 41 41.

1. Ventes d'objets divers et collecte de dons

a. Les bouchons

La Délégation du Pas de Calais collecte les bouchons depuis plusieurs années. Depuis 2011, l'entreprise « Palette Artois Services » à Divion stocke les bouchons à l'intérieur de ses locaux, des bénévoles les trient et les acheminent vers une usine de recyclage. Les fonds dégagés par cette collecte permettent de financer du matériel pour les personnes en situation de handicap.

b. Fête du Sourire : vente de brioches

La Fête du Sourire est également un autre moment « phare » au cours duquel l'Association des Paralysés de France réalise des ventes et des opérations de collectes afin de recueillir des fonds.
La délégation du Pas de Calais réalise depuis quelques années la vente de brioches dans les établissements APF mais également dans les commerces et grandes surfaces.

c. Opérations de collectes de fonds

Les groupes créatifs vendent dans les galeries commerciales leur production afin de récolter des fonds. Certains groupes participent également à des Marchés de Nöel

Ventes au Marché de Noël d'Arras des productions de l'Atelier Créatif

Ventes des productions de l'atelier créatif d'Arras

2. Legs et dons, une ressource importante pour la vie de la délégation

a. Les legs

Les legs font également partie des actions ressources de la Délégation du Pas de Calais et plus généralement de l'APF. Plus ou moins conséquents, variant d'une année à l'autre, ces legs, aux montants aléatoires sont destinés soit en totalité à la Délégation du Pas de Calais si le légataire l'a spécifié, soit en partie, le reste revenant à l'APF au niveau national, si le légataire n'a pas spécifié le destinataire.

b. Les dons

Les dons sont également une source de revenu possible pour la Délégation du Pas de Calais par le biais des enveloppes déposées chez les particuliers par des bénévoles au moment de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées en mars, chaque année, et qui peuvent être renvoyées en Délégation, des collectes de dons dans les lieux publics, des mailings, des appels au don. Cette ressource, tout comme les legs, est aléatoire.
La Délégation du Pas de Calais a par exemple reçu de l'association « Les Tréteaux de l'Impasse » un don suite à la décision de dissoudre l'association.

3. Les subventions des collectivités territoriales

Les ressources provenant de la générosité du public sont indispensables pour l'APF tout comme les fonds publics sans lesquels, les actions de l'association ne pourraient être mises en place. Le Délégation du Pas de Calais remercie donc tous ses partenaires pour leur soutien et leur volonté d'aller vers une société plus inclusive, plus harmonieuse.
Les subventions accordées par les collectivités à l'APF permettent de mettre en place des actions inédites pour les personnes en situation de handicap et qui permettent d'animer l'espace public.

Il est à noter que si l'APF ne possède pas d'établissements médico-sociaux dans toutes les communes du département, toutes ont sur leur territoire des personnes en situation de handicap qui sont suivies ou qui nécessitent l'intervention de l'APF, par ses délégation, établissements et services.

D. Dynamisation de la vie associative

1. Le lien social et associatif

Le lien social et associatif que procure l'APF est essentiel dans la vie des personnes en situation de handicap, qui, encore aujourd'hui, souffrent de l'isolement, de l'impossibilité d'être libre de se déplacer, de visiter, d'entreprendre. L'APF lutte contre cet isolement des personnes et travaille à l'amélioration de leurs conditions sociales.

a. Groupes créatifs et groupe amitié

La Délégation du Pas de Calais possède sur le département trois groupes créatifs (Saint-Omer, Arras et Béthune) ainsi qu'un groupe amitié à Beaurainville. Ces groupes permettent justement à l'association une relation de proximité avec les personnes en situation de handicap. Ils sont d'importants acteurs dans le maintien du lien social et associatif.

b. Club et sorties

Les clubs, sorties, repas permettent des temps de convivialité au cours de l'année, de marquer des temps forts.

Sortie à Avesnes avec le Groupe d'Arras

Repas de Noël du Groupe de Béthune

Le groupe amitié de Beaurainville dit « des 7 vallées » propose également, régulièrement sorties et repas pour les adhérents du secteur.

- Soirée « imitation »
- Repas à « la Ferme au blé » à Clenleu, buffet froid à la Petite Ferme de Beaurainville, repas de fin d'année
- Thé-dansant à la salle des fêtes de Bouin-Plumoison
- Brocante de Beaurainville

Repas du groupe

Sortie à la « Ferme au blé »

Un groupe Jeune s'est également créé autour de Ludovic Carré, le représentant jeune à la Commission Nationale Politique de la Jeunesse de l'APF. Ce groupe permet aux personnes de moins de trente ans de se retrouver, d'échanger et de faire des sorties entre elles. Le groupe Jeunes et la Délégation du Nord préparent pour l'année 2013 des rencontres entre Jeunes sur l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais.
Page facebook : https://www.facebook.com/delegjeunes

c. Séjours régionaux organisés par la Délégation du Nord

La Délégation du Nord organise depuis quelques d'années des séjours départementaux en France ou à l'étranger à destination des adhérents du département. Depuis 2010, les séjours sont régionaux et proposés aux adhérents des deux délégations, Nord et Pas de Calais.
Ces séjours sont une occasion supplémentaire de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, de partir entre connaissances et surtout de profiter d'un séjour conçu pour être accessible aux personnes en situation de handicap qu'il s'agisse du logement, du restaurant, des visites… En effet, malgré les nombreux efforts réalisés dans le domaine de l'accessibilité que ce soit dans notre Région comme sur l'ensemble du territoire français voire étranger, la recherche de lieux accessibles reste encore une des principales difficultés. Ces séjours permettent également aux familles et aux proches de prendre du répit. En effet, les personnes en situation de handicap sont accompagnées par des bénévoles qui les aident au quotidien pendant le séjour.
Pour les personnes en situation de handicap, c'est l'occasion de découvrir de l'inédit, de bouleverser le quotidien.

Deux séjours longs ont été organisés au cours de l'année 2012 :

- Un séjour à Rome du 8 au 18 mars 2012

- Un séjour à Lourdes du 6 au 15 septembre 2012

d. APF Evasion

Le droit aux loisirs, au dépaysement est une aspiration commune à tous les êtres humains. Pour les personnes en situation de handicap, ce temps de répit et de dépaysement est loin d'être simple à réaliser.
APF Evasion représente une part importante des séjours réalisés par les personnes en situation de handicap, qu'il s'agissent de séjours individuels ou collectifs. Cet organisme affilié à l'APF propose des séjours adaptés très diversifiés et répondant aux exigences et besoins des personnes en situation de handicap. La gestion des inscriptions aux séjours est accordée aux délégations qui aident aussi à la réalisation des dossiers de financement des futures vacances.
En 2012, dans le département du Pas de Calais, ce sont 19 enfants et adultes qui ont pu profiter d'un séjour APF Evasion.

Certaines personnes en situation de handicap choisissent de partir en vacances hors APF Evasion, les délégations aident alors au montage des dossiers d'aide financière (ANCV : Agence Nationale pour les Chèques Vacances, un acteur majeur de la politique sociale du tourisme visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous). Partenaire de l'APF depuis plus de 10 ans, elle soutient les départs en vacances des personnes aux faibles ressources par le biais des Aides aux Projets Vacances (APV).

e. L'importance des bénévoles

Le bénévolat pour l'Association des Paralysés de France est indispensable au rayonnement de celle-ci sur le territoire, à la tenue d'activités régulières et à la réalisation d'événements ponctuels sur le territoire du Nord afin de dynamiser la vie des personnes en situation de handicap et d'étendre les possibilités d'activités qui leur sont offertes.
Le bénévolat demeure le moteur de la vie associative, ainsi une trentaine de bénévoles participent à la vie associative de la Délégation du Pas de Calais.
La diversité des actions pouvant être réalisées par des bénévoles permet à chacun de trouver un domaine qui lui plait, cet engagement peut être de courte durée, pour un événement ponctuel mais aussi régulier et sur le long terme avec la tenue par exemple des ateliers ou encore des différents groupes Amitié, loisirs créatifs…sur le département.
(Accompagnement individuel, chauffeur, animation de clubs, Semaine Nationale, Fête du Sourire, mise sous pli, revendication, séjour départemental ou APF Evasion, travaux, visites à domicile…)

2. Des projets ambitieux pour dynamiser la vie sociale des personnes

a. La Convention signée entre ERDF et l'APF du Nord

Cette convention fait suite à un premier accord entre ERDF et l'APF en 2011.

Pour l'année 2012, ils ont décidé de s'associer plus fortement par la signature d'une convention :

- Engagement d'ERDF pour l'emploi et la valorisation des compétences des personnes en situation de handicap avec de la part de l'APF l'engagement de communiquer auprès de ses adhérents sur le partenariat avec ERDF et ses engagements notamment dans le domaine de l'emploi.
- Engagement d'ERDF pour résoudre les problèmes d'accessibilité des ouvrages liés à la distribution publique d'électricité par un engagement financier destiné à un fonds commun l'APF Nord.
- Engagement de l'APF à sensibiliser le personnel d'ERDF au handicap, à participer à des déjeuner-débats sur l'emploi et le handicap, d'organiser la visite d'ESAT et d'un EA pour des représentants d'ERDF.

Engagement commun autour du bénévolat :

- Organisation d'une action commune ERDF/APF lors de la Route du Louvre avec l'utilisation de joélettes.
- Appel au volontariat et bénévolat d'ERDF pendant la Semaine Nationale des Personnes Handicapées.

Route du Louvre 2012

b. Partenariat avec Radio Plus

Pour la première année, la Délégation du Pas de Calais a participe à des émissions radiophoniques avec Radio Plus, radio du Bassin minier, dans le cadre d'un créneau horaire réservé une fois par mois aux associations. Ainsi sur la thématique du handicap, les émissions sont enregistrées ou émises en direct.
L'APF a donc participé à 6 émissions portant sur les thèmes de l'accessibilité, des prestations financières ou techniques accordées aux personnes en situation de handicap, des aidants, du loisir et des vacances, de la scolarisation, de l'emploi et du handicap.
Radio Plus : 104.3 FM
http://www.radioplus.fr/

CONCLUSION :

J'espère que vous avez lu avec plaisir ce rapport d'activités qui a été fait en cohérence avec la Délégation du Nord.

Ce travail collectif préfigure un rapprochement des deux délégations concernant certains domaines afin de constituer un ensemble de forces et de moyens humains, techniques et financiers au niveau régional, avec de multiples points d'ancrage locaux, afin d'avoir une réponse plus efficiente aux questions et attentes des adhérents et des personnes en situation de handicap.
Vaste défi auquel nous sommes confrontés, en ces temps où nous devons nous réorganiser pour faire face à la crise
Mais « faire face » n'est-elle pas la devise de l'APF ?

Joseph VALLANTIN DULAC
Directeur de la Délégation APF 62

L'année 2013 sera pour l'APF une année particulière.

En effet, créée en 1933, elle fêtera, en 2013 ses 80 ans. A cette occasion, la délégation départementale et les établissements du Pas de Calais s'attacheront à développer des actions afin de marquer cette année.

L'année 2013 sera également l'année du renforcement de la mutualisation entre la Direction Régionale et les deux délégations départementales.